

PV DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUD 15 DECEMBRE 2011 A LA SALLE POLYVALENTE DE CHARNOT A 19h00

Ouverture de la séance à 19h00 par **Michel Dorsaz, président du conseil général**, il salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la douleur, en particulier suite au décès
de la **maman** de Félix Gay agent de police
du **frère** de Didier Maret conseiller général PDC
de la **grand-maman** de Nicolas Fellay Président de la Commission de gestion PDC
de la **grand-maman** de Patrick Schafer conseiller général PDC
ainsi que pour toutes les personnes dans la peine ou la maladie.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du 21 juin 2011
3. Présentation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
4. Crédit complémentaire budget/comptes 2011 : Collecteur rue des Sports
5. Emprunt et crédit d'engagement : Installation de panneaux photovoltaïques
6. Budget 2012 de la Municipalité et des Services Industriels de Fully
7. Crédit d'engagement : Cycle d'Orientation
8. Règlement Grand Cru
9. Message de l'Exécutif
10. Divers

Michel Dorsaz, président du conseil général, annonce que le groupe UDC a déposé 2 résolutions qui seront présentées dans les divers.

1.- Ouverture de la séance

Manquent à l'appel et excusés :

Michel Cajoux UDC	Didier Maret PDC
Frédéric Boson PLR	Olivier Monnet PLR

2.- PV du 21 juin 2011

2 modifications sont demandées :

La 1^{ère} modification, déjà intégrée dans la version papier jointe à la convocation : en page 6, l'intervention relative à l'impression recto-verso avait été attribuée à Camille Carron au lieu de Grégory Carron. L'intervention de ce dernier a été présentée de façon plus complète.

La 2^{ème} modification : le MISE demande de rajouter, en page 9 au paragraphe 7, dans l'intervention de Bernard Dorsaz sur le postulat photovoltaïque, leur proposition de « supprimer la taxe de Fr 180.- pour la mise à l'enquête des installations solaires sur les toits ».

Le PV, avec les modifications indiquées ci-dessus, est accepté à l'unanimité.

3.- Présentation du Plan Général d'Evacuation des Eaux

La parole est donnée à **Jean-Olivier Cajoux Conseiller Communal**, qui nous informe qu'il profite de cette séance pour présenter le concept de base du PGEE.

Mr. Karim Laribi, du bureau d'ingénieurs CERT à Sion, nous informe de ce qui suit :

A l'heure actuelle le réseau est unitaire. Pour l'avenir le réseau sera un réseau séparatif.

Le PGEE est un outil de questionnement et de planification des eaux provenant des zones habitées.

Les communes sont tenues d'élaborer un PGEE (art.5 Ordonnance sur les eaux 28.11.1998).

Le PGEE, est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement mis à jour.

Quelques problèmes locaux, préoccupants :

L'ancienneté du réseau.

Le coût pour le mettre à jour, Fr 32 mios sur plusieurs années.

Le coût pour le maintien du réseau Fr. 640'000.- / an (Fr. 86.-/an/hab.).

Pour un concept et des objectifs généraux tels que :

Un réseau séparatif.

Le raccordement des villages du nord-est à la STEP.

La séparation des eaux dans les nouvelles zones construites.

La récupération des eaux claires (torrent de Saxé, torrent de Châtaignier, torrent de la Pseule, source du Moulin).

L'élimination des rejets polluants dans les cours d'eau.

Eviter tout débordement.

Pour un financement à planifier sur les 20 prochaines années :

Court terme 3 mios

Moyen terme 17mios

Long terme 12 mios

Le système de taxation actuel est conforme mais à adapter aux futurs investissements et au maintien du réseau.

Perspectives et conclusions, tâches de la commune relatives au PGEE

Obligation légale

Réalisation des mesures du PGEE permettant de développer le réseau en séparatif, en respectant la législation.

Elaboration d'un plan de financement à long terme selon les mesures d'amélioration proposées.

Assurer un autofinancement du maintien et du développement du réseau par les taxes d'assainissement → système pollueur-payeur.

Mise à disposition du PGEE à la population.

Obligation des particuliers de se raccorder en séparatif (permis de construire).

Vérification des raccordements.

Réactions de :

Jérôme Desmeules conseiller général UDC : Pourquoi ne pas instaurer une taxe pollueur-payeur ?
Vincent Günther conseiller général MISE : Coût de l'installation : connaît-on l'économie financière, en rapport à la STEP, résultant de la séparation des eaux ?

Mr. Laribi Karim répond qu'à ce jour nous ne pouvons pas nous prononcer, mais il prend acte de ce point pour le mettre à l'étude.

Michel Dorsaz, président du conseil général, remercie MM. Laribi Karim et Jean-Olivier Cajoux pour cette présentation.

4.- Crédit complémentaire budget/comptes 2011, collecteur rue des Sports.

Le crédit complémentaire de Fr. 200'000.- pour le collecteur rue des Sports est dû au fait que le diamètre nécessaire des conduites est beaucoup plus grand que celui estimé. Il n'est plus possible d'utiliser l'ancienne conduite d'eaux usées pour les eaux claires en tenant compte du PGGE.

Michel Dorsaz, président du conseil général, passe la parole à **Nicolas Fellay, président de la commission de gestion,** qui demande que la transmission des dossiers soit plus rapide à l'avenir. Sur le fond, la commission de gestion accepte cette demande.

Michel Dorsaz, président du conseil général, donne la parole aux différents groupes.

Pour le PLR Jean- Luc Maechler affirme que le groupe s'étonne de l'inflation importante entre les premiers projets remis par l'ingénieur et le budget de réalisation. Le groupe se demande également quel sera le prochain crédit complémentaire demandé. Visiblement ce moyen devient un mode de fonctionnement ordinaire. Le groupe comprend bien que l'évacuation des eaux ne souffre aucun retard, malgré cela le groupe ne cautionne pas ce mode de fonctionnement.

Pour le PDC Claude-Alain Grange : le groupe accepte à l'unanimité le crédit complémentaire, mais rejoint le souhait de la commission de gestion sur la transmission des dossiers.

Pour l'UDC Jérôme Desmeules : le groupe partage les remarques de la commission de gestion concernant cet objet, mais cela ne met pas en cause la nécessité de ce dernier et il recommande l'approbation de cette requête.

Pour le MISE Vincent Günther : le groupe relève la présentation du PGEE et de la mise en évidence de la dégradation des anciens collecteurs de la rue des Sports. Ces travaux d'une manière ou d'une autre doivent être effectués. Le groupe soutient cette demande de crédit.

Jean-Olivier Cajoux : il entend bien le souci des conseillers généraux et rejoint le groupe MISE sur l'observation du PGEE. Il vaut mieux profiter de l'état actuel des lieux et organiser ces travaux afin de ne pas provoquer de surcoût supplémentaire.

Plus aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote.
Cette demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité.

5.- Emprunt et crédit d'engagement: Installation des panneaux photovoltaïques

Le montant demandé s'élève à Fr. 390'000.-

Bref rappel

Notre ancien chef des SI **Joseph Darbellay** avait fait la demande pour la rétribution à prix coûtant (RPC) en 2008 pour des installations photovoltaïques sur l'école de Charnot. Swissgrid nous informe que ces projets sont acceptés dans le programme de rétribution au prix coûtant et nous avons l'opportunité de réaliser une installation modèle pour la commune sur les toits publics.

Michel Dorsaz, président du conseil général, donne la parole à **Nicolas Fellay, président de la commission de gestion**, qui nous informe que cet objet s'autofinance. Il recommande d'accepter la demande d'emprunt tout comme la commission de gestion qui l'a fait à l'unanimité.

Michel Dorsaz, président du conseil général, passe la parole aux différents groupes.

Pour l'UDC Jérôme Desmeules : Le groupe se réjouit de l'acceptation du dossier de Fully par Swissgrid dans le programme RPC.

Le groupe soulève les remarques suivantes :

La commission de gestion annonce que les bénéfices de cette installation serviront à la promotion des énergies renouvelables ; le groupe UDC aimerait que les bénéfices de cette installation profitent à l'ensemble de la population communale, par une baisse de tarif de l'électricité ou le financement de nouvelles installations. Car, selon le groupe, de telles subventions ne bénéficieraient qu'aux propriétaires, alors que les locataires participent eux aussi au financement de ces panneaux. Le retour de cet investissement doit profiter à tous.

Le groupe UDC recommande d'accepter cette demande d'emprunt.

Pour le PLR Jean-Luc Maechler : le soleil est notre futur énergétique, ou du moins en fait-il clairement partie. Doter la commune d'une infrastructure photovoltaïque, qui plus est rentable, tombe sous le sens. Le groupe PLR applaudit ce projet et espère la poursuite du développement des énergies renouvelables, en bannissant les moyens de productions bruyants et inesthétiques comme les éoliennes qui, lorsqu'elles sont proches des zones habitables, apportent surtout des inconvénients.

Pour le PDC Claude-Alain Grange : Le groupe accepte l'emprunt et le crédit d'engagement à l'unanimité tout en exprimant sa satisfaction du fait que le conseil communal s'intéresse à promouvoir dans la commune l'énergie solaire avec les avantages tels que la propreté, la source intarissable et la capacité de se refinancer.

Puisque l'électricité ainsi produite bénéficie de la manne fédérale que constitue le RPC, le groupe encourage à poursuivre dans la voie préconisée déjà en son temps par le regretté Joseph Darbellay.

Pour le MISE Vincent Günther : Au sein du groupe, cette demande d'emprunt pour un crédit d'engagement pour une installation de panneaux photovoltaïques a soulevé une vague d'enthousiasme, malgré l'investissement conséquent. Comme l'a relevé la fiduciaire Dini & Chappot, la rentabilité de ce projet est de 5% pour une durée de 25 ans. Le groupe encourage la Municipalité à

poursuivre dans cette voie. Et de souligner que la mise en place d'une telle installation démontre que la commune s'intéresse fortement au développement des énergies renouvelables et permettra au SI de proposer de l'énergie verte bien identifiée aux citoyens de Fully.

Mr. Olivier Studer, chef des SI, pense que cette installation, va sans doute permettre de financer d'autres installations et de revoir le financement des SI.

Plus aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote.

C'est à l'unanimité que cette demande d'emprunt est acceptée.

6.- Budget 2012 de la Municipalité et des Services Industriels

Michel Dorsaz, président du conseil général, donne la parole à **Nicolas Fellay, président de la commission de gestion**. La commission de gestion s'est réunie six fois, dont deux fois avec une délégation du conseil communal et des collaborateurs de l'administration communale. Lors d'une séance était également présent Mr. Magnénat, auteur du rapport d'audit de l'administration communale et des SI.

Le budget 2012 présenté par le conseil communal dégage un degré d'autofinancement consolidé (Municipalité et Services Industriels) des investissements dits ordinaires de 99%.

Si l'on ajoute les investissements extraordinaires (épuration, CO et installation solaire), la marge d'autofinancement consolidée se situe alors à 74.3%

L'exercice 2012 budgété devrait dégager un boni d'exercice consolidé après amortissements de Fr.1'208'134.-

La commission de gestion constate que le conseil communal a fait évoluer la valeur de maintien de la marge d'autofinancement consolidé minimum de Fr. 5'500'000.- à la valeur de 6 millions afin d'assurer une gestion saine des finances publiques de la commune. Cette marge d'autofinancement consolidé, telle qu'elle ressort des plans quadriennaux, se situe pour l'année 2012 à Fr. 6'156'515 et bien au-delà pour les années suivantes.

La commission de gestion rappelle son souhait que les commissions permanentes du conseil général soient plus régulièrement informées de la part du conseil communal des projets des investissements principaux qui les concernent.

Pour 2012, les investissements ordinaires sont autofinancés, mais compte tenu de l'absence de "réserve" d'autofinancement et dans l'inconnue des effets réels des charges liées à la RTPII sur les comptes communaux (2012, 1^{er} exercice), la commission de gestion demande à ce que le suivi régulier de l'adéquation budget-comptes, en particulier pour les dépenses liées à la RTPII, soit renforcé en 2012 de manière à ce que cet autofinancement budgété se réalise vraiment dans les comptes.

Par 7 oui et 2 abstentions, la commission de gestion approuve le budget 2012 de la Municipalité et des Services Industriels de Fully et elle vous propose de suivre son vote.

Michel Dorsaz, président du conseil général, passe la parole aux différents groupes.

Pour le groupe UDC Jérôme Desmeules : le groupe communique les sujets qui le préoccupent.

Compte 122 : Chambre pupillaire

Les changements consécutifs au nouveau droit fédéral de la tutelle ont plusieurs incidences pour notre commune :

Augmentation sensible de la chambre pupillaire.

Présidence de la chambre pupillaire.

Augmentation des frais juridiques.

Nouveaux contrôles fiduciaires / frais médicaux.

L'augmentation prévue de Fr. 29'500.- sera-t-elle suffisante pour faire face à ces nouvelles charges ?

Sécurité routière 113.501.00 :

Le groupe UDC n'est pas enthousiaste quant à la mise en zone 30km/h de l'ensemble des routes communales au nord du canal.

Le groupe UDC demande des contrôles plus réguliers, de sensibiliser les usagers (en particulier les enfants) aux dangers, d'amender le non respect des feux tricolores et l'excès de vitesse dans les rues des villages, surtout le dimanche.

Le groupe UDC souhaiterait que le conseil communal agisse sur ces éléments en priorité.

Compte 72 : Gestion des déchets :

Le groupe UDC est heureux de constater que les nouvelles conditions du contrat de ramassage nous sont plus favorables tout en répondant aux exigences précédemment formulées par le groupe.

Et si le conseiller communal Grégory Carron en est l'instigateur, nous le remercions vivement pour ce succès !

Compte 869.364.00 et 869.435.01 FMdF :

Le groupe UDC attend avec impatience les conclusions de l'étude en cours sur la cause des problèmes de rentabilité de cet ouvrage. Le groupe soumet au conseil communal les réflexions suivantes :

Le conseil communal a-t-il réfléchi aux possibilités d'une éventuelle mise à jour de cette installation pour être capable de faire du pompage/turbinage ?

Voulez-vous uniquement tenter d'entretenir l'existant ou développer cette richesse ?

Compte 700 Service des eaux :

Les craintes du groupe UDC, exprimées lors de l'adoption du règlement sur les eaux, sont devenues réalités puisque le prix au m³ de l'eau sera augmenté de 10 ct au 1^{er} janvier 2012.

Ceci étant dû aux grands nombres de fuites dénombrées, problème qui n'est pas nouveau, les travaux en cours permettront-ils de résoudre le problème et de réajuster le prix de l'eau à la baisse ?

Globalement le groupe UDC continue de s'inquiéter de l'érosion de la marge d'autofinancement, de la dette toujours en augmentation depuis le début de la législature. Une mise en garde est adressée aux conseillers communaux au vu du ralentissement économique inévitable qui frappe à notre porte et de l'augmentation constante des dépenses sociales (Asofy, subventions pour la petite enfance, incertitudes liées au changement du droit de la tutelle et à la RPTII).

De fait le groupe UDC va lancer une consultation avec les autres partis communaux et la commission de gestion afin de dégager un consensus sur la mise en place d'un frein à l'endettement et le vote du budget rubrique par rubrique.

Le groupe UDC est convaincu que la prospérité économique de la commune de Fully passe, au plan régional, par une fiscalité attractive. Une maîtrise de notre dette est l'instrument qui rendra cela possible.

Le groupe UDC ne formule pas de recommandation sur le budget communal et laisse la liberté de vote à ses membres.

Pour le PLR Jean-Luc Maechler : Le discours est toujours le même et de manière systématique on constate le même manque de priorité et visibilité. Les impôts n'augmenteront pas, ils sont déjà parmi les plus chers ! L'année dernière nous avons subi une augmentation des taxes de la voirie; un beau coup pour certains, mais assurément un appauvrissement de l'ensemble des familles et des contribuables de notre commune. Le salut ne viendra pas de l'augmentation de la fiscalité ni de la promotion économique, car il sera difficile de construire à Fully dans les prochaines années. Ce sont les entreprises qui doivent prendre le relais. Les premiers efforts ont été faits, mais il manque aussi un véritable élan, une véritable volonté d'aller de l'avant vers la montée vertueuse, vers le sommet, vers plus de moyens, synonymes de plus de souplesse dans l'élaboration des budgets, et peut-être la possibilité de financer toutes les infrastructures nécessaires, tout ceci sans étrangler les habitants de notre commune.

Le groupe PLR accepte le budget 2012, mais la balle est dans le camp des conseillers communaux.

Pour le PDC Claude-Alain Grange qualifie le budget 2012 de l'exécutif fullierain du triple A.

A comme autofinancé : le budget permet de couvrir les investissements ordinaires, avec un boni consolidé après amortissement avoisinant les Fr. 1'200'000.-, avec des finances saines, un endettement modéré, ainsi qu'une marge d'autofinancement consolidé qui dépasserait les 6 mios en 2012. Perspectives réjouissantes puisqu'il ne faut pas oublier que la fiduciaire Dini & Chappot avait fixé le seuil minimal d'autofinancement consolidé à 5.5 mios pour que la commune puisse se lancer dans la construction du C.O.

A comme attentif : mise en garde pour l'exécutif sur une éventuelle régression des recettes fiscales au cas où la Suisse subirait les répercussions du franc fort et de la crise financière. Mise en garde liée aussi à l'incertitude que fait planer RPTII sur les finances communales. Ou encore à la réorganisation de l'administration, aux charges sociales et aux investissements que cette modernisation suppose.

A comme ambitieux : la rigueur n'est pas synonyme de peur et ne doit pas ankyloser ou réduire à l'inaction. Pour répondre aux nombreux défis qui attendent l'exécutif tels que :

- la croissance constante des habitants,
- l'épuration,
- la séparation des eaux claires et usées, l'entretien d'eau potable,
- la rénovation de la maison communale,
- la réalisation des infrastructures de la zone de Charnot, vestiaires et cantine de foot compris,
- le CO.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC accepte à l'unanimité le budget 2012, tout à la fois prudent et ambitieux. Il remercie les membres de l'exécutif, les chefs de service, le personnel de l'administration et des SI pour leur travail infatigable et de qualité au service de la collectivité fulliéraine.

Pour le MISE Vincent Günther communique les points du budget 2012 mis en évidence par le groupe.

Par l'engagement de 6 collaborateurs, le MISE voit ses préoccupations du manque de personnel de l'administration enfin reconnues et identifiées. Ces forces nouvelles seront nécessaires pour répondre aux besoins d'une commune en pleine expansion. Merci aux collaborateurs actuels d'avoir patienté durant ces dernières années.

Le groupe MISE ne remet pas en cause les investissements actuels (CO, panneaux photovoltaïques, ...), mais demande à la commune d'être extrêmement prudente dans les futurs investissements.

Le groupe MISE constate qu'il faudra user de circonspection dans les prochains budgets de fonctionnement et d'investissement. Le MISE soutient le budget 2012 et recommande de l'accepter.

Michel Dorsaz, président du conseil général, donne la parole aux conseillers communaux.

Edouard Fellay président de la Municipalité, commence par excuser le caissier communal, Mr. Gérald Granges, absent pour cause de maladie.

Il nous répond qu'il prend acte des remarques faites par le président de la commission de gestion Nicolas Fellay (transmission tardive des dossiers).

Il explique à Jérôme Desmeules du groupe UDC, que la nouvelle loi de la chambre pupillaire prend acte et effet en janvier 2013. Afin d'assurer la transition, des mesures sont prises en partenariat avec la commune de Charrat.

Quant à la valorisation de la production des FMdF SA, l'étude Stucky explore plusieurs pistes (réhabilitation, etc...) soulevées par les différents groupes communaux. Les conclusions de cette étude devraient parvenir dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Edouard Fellay confirme que, si le budget est équilibré, les conseillers communaux sont conscients qu'ils doivent redoubler de vigilance dans la tenue des comptes et des investissements futurs.

Il relève avec satisfaction l'appréciation de Claude-Alain Grange, conseiller PDC, avec le triple A :

Autofinancé : préoccupation première, le 100% minimum.

Attentif : dans le temps, savoir s'adapter.

Ambitieux : toujours aller de l'avant avec prudence.

Il souligne la satisfaction du groupe MISE relativement à l'engagement de nouveaux collaborateurs auprès de l'administration communale.

Quant aux investissements, de manière générale cela se fait en consensus et avec une prudence rigoureuse et attentive.

Jean-Olivier Cajoux conseiller communal PDC revient sur l'augmentation du prix de l'eau au m³. Elle ne peut pas être considérée comme une surprise sachant que le réseau est vieux ; compte tenu aussi des conclusions du PGEE et des dépenses nécessaires à l'avenir.

Didier Roduit vice-président de la municipalité : Pour la promotion économique, à ce jour nous profitons encore d'une conjoncture agréable. La commission concernée du législatif suit régulièrement les différentes actions de promotion menées par la commune. Une des promotions économiques à ne pas négliger s'organise en étroite collaboration avec Fully Grand Cru lors de la manifestation « Arvine en Capitale ».

Camille Carron conseiller communal MISE nous fait remarquer que la promotion économique devient promotion touristique si nous associons la Fête de la Châtaigne qui rencontre un succès tant au niveau fréquentation que financier.

Il se dit étonné par la remarque de Jérôme Desmeules, pour le groupe UDC, relative à la sécurité routière, car il reçoit de plus en plus de demandes pour la création de zones 20 ou 30 km/h.

Pour limiter les dangers liés aux excès de vitesse, une étude systématique de toutes les routes communales est menée avec les parties concernées. La plupart d'entre elles devraient se retrouver en zone 30km/h.

La route longeant le canal au nord sera mise en zone « interdiction de circuler, bordiers autorisés », afin de mieux sécuriser le parcours des élèves vers les différents centres scolaires.

Quant aux contrôles, un représentant de l'ordre se trouve dans les rangs du public ; il a certainement pris bonne note du souci du groupe UDC.

Le carrefour du Petit-Pont reste une priorité car souvent les gens passent au feu rouge. Un projet est à l'étude au canton pour que ce carrefour soit équipé d'un rond-point. De même pour le carrefour de la Poste.

Plus aucune intervention n'est demandée. **Michel Dorsaz, président du conseil général**, demande aux conseillers généraux de se prononcer sur les décisions annuelles d'imposition en vertu des articles 232 et 240 de la législation fiscale, avant de procéder au vote du budget 2012 :

Montant de l'impôt personnel (art.177 LF)	Fr. 20.-
Coefficient	1.3
Indexation	155
Impôt communal sur les chiens	Fr. 140.-
Taux d'intérêt rémunérateur (art.193)	1.0%
Taux d'intérêt de remboursement	4.0%
Taux d'intérêt moratoire	4.0%
Intérêts compensatoires	4.0%
*identique à celui du Valais.	

Au vote les membres présents ont accepté les décisions annuelles à l'unanimité.

Nous passons au vote du budget 2012 : le budget de la Municipalité et des SI 2012 est accepté par 36 oui et 4 abstentions, aucune opposition.

7.- Crédit d'engagement : Cycle d'orientation

Michel Dorsaz, président du conseil général, passe la parole à **Edouard Fellay président de la Municipalité** : Le conseil communal tient à souligner que l'étude de ce dossier a été menée d'une manière objective en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente. L'urgence de cette

demande de crédit s'explique par la volonté ferme de la commune de Fully d'être au bénéfice du taux de subventionnement différentiel (soit 30% subventionnement de base et 8% taux de subventionnement différentiel faisant au total 38%). Cela ne peut se faire que dans la mesure où les décisions administratives interviennent en 2011 (conseil communal, conseil général et conseil d'Etat) afin d'éviter la perte du taux de subventionnement différentiel liée à l'entrée en vigueur de la RPTII au 1^{er} janvier 2012.

Et de porter à notre connaissance que l'assemblée primaire de la commune de Saxon a approuvé à l'unanimité des participants, en séance du 30 novembre 2011, le crédit d'engagement de Fr. 8'000'000.- sollicité par le conseil communal de Saxon.

Michel Dorsaz, président du conseil général, donne la parole aux différents groupes.

Pour le groupe PDC Claude-Alain Grange appelle tout un chacun à ne pas hésiter plus longtemps à se lancer dans la construction du CO, sachant que l'assemblée primaire de Saxon a plébiscité sa participation financière au projet, que les communes pourraient économiser 8% sur la facture finale et qu'il compte plusieurs atouts, comme la qualité du projet architectural, le devis plus que satisfaisant en l'état du dossier, le refinancement par la location des locaux à l'association du CO régional de Martigny, l'amortissement en une vingtaine d'années.

Que répondrons-nous aux parents, aux enseignants et aux autres habitants qui nous ont choisis pour les représenter, si ce soir nous refusons ce crédit de Fr 16'000'000.- ?

Avec tous ces arguments le groupe PDC accepte donc à l'unanimité d'octroyer ce crédit destiné à financer le futur CO de Fully et Saxon.

Le groupe PDC saisit l'occasion pour féliciter et remercier les membres de l'exécutif fulliérais, en particulier Mr. Edouard Fellay, sans lequel le projet n'aurait certainement pas dépassé le stade de la promesse électorale, de même pour les autres responsables politiques des communes partenaires du CO régional de Martigny Et de conclure par les vœux de fin d'année.

Pour le groupe UDC Jérôme Desmeules rapporte que le groupe se réjouit de la construction d'un nouveau cycle d'orientation en collaboration avec la commune de Saxon, même s'il doit traiter ce dossier dans l'urgence pour les raisons de subventionnement évoqué par le conseil communal.

Pour un déroulement optimal de ce dossier, le groupe UDC demande de répondre à leurs questions :

1. Quelles mesures ont été prises pour s'assurer du respect du budget de cet ouvrage ?
2. La commune a-t-elle prévu de travailler en priorité avec des partenaires qui garantissent les coûts de construction ?
3. Quelles sont les mesures prises pour favoriser en priorité les entreprises de Fully ?

Le groupe UDC attend des réponses à ces interrogations et recommande d'approuver ce projet.

Pour le PLR Jean-Luc Maechler : Le crédit d'engagement du CO est sous toit, le projet a été choisi, visualisé sous forme de maquette et de plans. Le groupe PLR sait accorder sa confiance, il accepte ce projet sans hésiter, mais il compte sur le conseil communal pour garder ce projet sous contrôle.

Pour le MISE Vincent Günther rapporte que pour le conseil général ce crédit d'engagement de 16 millions est la 1^{ère} étape d'un projet attendu de longue date par la population de Fully. « Le lièvre et la tortue » un projet bien nommé : tel le lièvre, le conseil général doit accorder rapidement un crédit d'engagement pour un projet qui suscite un fort soutien au sein du MISE. Mais sachons, dès 2012,

adopter le rythme de la tortue, analyser et prendre les décisions sereinement sans précipitation, afin de passer la ligne en vainqueur.

Edouard Fellay président de la Municipalité répond aux questions du groupe UDC en expliquant que, pour le suivi de cet ouvrage, les conseillers communaux de Fully et de Saxon ont nommé une commission de construction présidée par Guy Maret, conseiller communal Fully. Les membres en sont Edouard Fellay, président de la municipalité de Fully, Didier Roduit, vice-président Fully, Léo Farquet, président de la municipalité de Saxon, Claude Canossa, conseiller communal Saxon, et comme consultant Paul Gay-Crosier, directeur du CO de Martigny. Cette liste peut-être complétée au besoin.

Quant à l'adjudication des travaux, elle est soumise à la loi sur le marché public et nous ne pouvons outrepasser cette loi.

Il confirme que lors des adjudications des travaux une attention particulière sera prêtée aux entreprises de Fully pour autant qu'elles remplissent les critères demandés.

Guy Maret conseiller communal précise que le budget du CO tel que présenté s'est basé sur des exemples récents (comme le CO de St-Maurice).

Notre satisfaction est grande de voir enfin le projet de la construction du CO aboutir.

Pour les entreprises de Fully, la loi laisse une marge d'appréciation, selon les critères d'adjudication sur la qualité et les compétences professionnelles des entreprises.

Nous passons au vote et c'est à l'unanimité que cette demande de crédit d'engagement est acceptée.

8.-Règlement Grand Cru

Michel Dorsaz, président du conseil général, passe la parole à Florentin Carron, rapporteur de la commission DETA, concernant le règlement « Fully Grand Cru » (version 2011).

Il nous fait part que la commission a revu le nouveau règlement Grand Cru préavisé favorablement en avril 2011 par l'interprofession de la vigne et du vin sous réserve des modifications demandées par le service d'agriculture :

De ce fait deux aspects sont retenus par la commission DETA :

1. La nomenclature nous apprend que seul le terme Ermitage est autorisé à désigner le vin blanc issu de la Marsanne blanche. Quant au terme Arvine, il désigne le cépage, et le terme Petite Arvine le vin issu de ce cépage.
2. L'exigence du monocépage n'autorise aucun assemblage, également parmi les cépages labellisés Grand Cru. Le monocépage s'étend aussi aux cépages Grand Cru issus des vendanges surmaturées, comme l'Ermitage et la Petite Arvine.

Après comparaison systématique entre les demandes du service de l'agriculture et le nouveau règlement, la commission DETA remarque que les demandes sont satisfaites. Elle accepte à l'unanimité le nouveau règlement et demande à l'assemblée de suivre son vote.

Nous passons au vote, l'assemblée présente accepte à l'unanimité (39 oui) le nouveau règlement « Fully Grand Cru ».

9.-Message de l'exécutif

Michel Dorsaz, président du conseil général, informe que les postulats 57 « Réflexion sur un jumelage » et 58 « Gestion des déchets », ainsi que la motion 19 sur la modification de l'aide aux familles sont en attente d'une réponse.

Le postulat 60 « Etude pour la réalisation d'installations photovoltaïques » a reçu une réponse partielle avec le crédit d'engagement voté ce soir. Il attend encore une réponse pour la partie portant sur le mode de financement.

Edouard Fellay président de la Municipalité : il nous informe que le dossier Rhône 3 et la carte des dangers soulèvent encore bien des remous (300 oppositions auprès de la population). A l'heure actuelle le dossier est visionné par des experts juridiques de l'Etat du Valais. Affaire à suivre!

Camille Carron conseiller communal : Le dossier R3 est sujet à une attention particulière lors des débats du Grand Conseil. Dix mesures anticipées pour l'avancement des travaux tout au long du cours d'eau sont déjà décidées. Une onzième, qui concerne la commune de Fully, est en discussion.

Grégory Carron conseiller communal nous communique l'état de son dicastère :

Planète Enfants : un dépassement du budget 2011 de l'ordre de 144%, qui s'explique par le fait que la commune met à disposition des crèches un fond de roulement financier permettant de combler d'éventuels retards dans les rentrées. Et d'un autre côté la mise en conformité de l'encadrement professionnel et des locaux, qui a été exigée par les services de l'Etat.

Chambre pupillaire : au 1^{er} janvier 2013 entrera en vigueur le nouveau droit fédéral de la tutelle. Le remplacement des chambres pupillaires et de tutelles s'organisera avec des autorités pluridisciplinaires de protection de l'enfant et de l'adulte et un service officiel de la curatelle sera mis en place. La convention avec Charrat est signée. Le conseil communal confie son service officiel de la curatelle à deux structures déjà en place sur Fully. Il s'agit du bureau des tutelles Alexandre Caillet et du service de tutelles Anne Carron-Bochatay.

Situation du chômage : à l'heure actuelle il y a 335 dossiers ouverts, dont 218 chômeurs complets à temps complet ou partiel et 77 cas de gains intermédiaires. Les dossiers restants sont des cas de maladie, de stages ou de mesures diverses.

Affaires sociales : la commune de Fully compte 26 situations ouvertes pour des adultes et 14 situations pour des enfants de moins de 18 ans.

Noël des enfants : cette organisation, prise en charge par les bénévoles de la ludothèque, rencontre un vif succès. Le budget communal prend à sa charge les coûts de l'organisation.

Appartements à encadrement médico-social "Mosaïque" : au 1^{er} janvier 2012 tous les appartements seront à nouveau occupés. Pour rappel, la commune doit assumer les loyers des studios inoccupés.

Centre de jour "Le Moulin" : le 3 janvier 2012 ouverture du centre "Le Moulin", 15 places d'accueil à la journée pour les personnes âgées qui ont choisi le maintien à domicile. Complémentarité possible avec les appartements à encadrement médico-social "Mosaïque".

ASOFY : En tant que président, Grégory Carron convie tous les membres présents à l'assemblée générale qui aura lieu en date du 3 février 2012 à 19h00, au bâtiment socioculturel.

Aide aux familles : La demande du conseil général d'indexation de cette aide ponctuelle a trouvé une oreille attentive. Le montant qui figure au budget 2012 tient compte de la réévaluation souhaitée. Quant à la motion, il ne peut pas proposer un avenant, ce règlement n'ayant été accepté que par le conseil général.

Aide aux transports : Un taux d'occupation des billets CFF de 93% est à souligner. Offre appréciée de tout un chacun.

Mérite social 2011 : Ce mérite a été attribué à Mme Catherine Staub pour son engagement dans les programmes Pro Juventute de sensibilisation des enfants à l'endettement chez les jeunes.

Garde-champêtre : A ce jour les notifications de 27 amendes, pour un total de Fr. 6'060.-, ont été enregistrées. En règle générale les infractions sont légères, mais d'autres sont à la limite du code! La surveillance n'est pas mise en veille...

Voirie - nouveau règlement : notre nouveau règlement prévoit en son article 31 alinéa 7 que le conseil communal a la possibilité de remplacer le système de recouvrement de la taxe par un système qui favorise plus le tri et la réduction des coûts. Le parlement cantonal a décidé hier de permettre aux communes de conserver leur autonomie.

De nouvelles solutions sont actuellement à l'étude par les communes, des propositions seront proposées dans les meilleurs délais.

Et de conclure par les vœux de fin d'année.

Emmanuel Bender conseiller communal nous communique l'avancement des travaux de son dicastère et nous informe sur les mérites communaux.

Chemin de la Guillame : les travaux sont terminés.

Centre du village : 2 séances ont eu lieu avec les commerçants et cafetiers concernés. Les échanges ont été enrichissants. Un projet sera transmis au conseil communal en janvier 2012.

Rond-Point de Provence (Bélem) : Il est bien conçu et provoque un ralentissement des usagers de la route. La partie centrale finie, un concours a été lancé pour l'agrémenter. Une étude de faisabilité est en train pour les carrefours de la Poste et du Petit-Pont.

Terrain synthétique : à disposition des écoles d'ici février 2012.

Planuit route de déviation : Des analyses, avec étude d'impact sur le paysage, sont en cours. A ce jour les résultats n'en sont pas encore connus.

Colombarium : Des discussions ont eu lieu avec les entreprises de pompes funèbres. Après la mise à l'enquête, qui n'a rencontré aucune opposition, et deux devis, une offre à Fr. 400.- l'urne a été retenue. Les travaux sont réalisés en plusieurs étapes.

Attribution des mérites communaux :

Au niveau sportif

À Alexandre Vouilloz (course à pied junior-élite), 3^e rang au championnat suisse de 10'000 m.

À Daniel Levrard (canicross) pour son 3^e rang aux championnats suisses 2010 et 2011.

Un prix d'encouragement jeunesse a été remis à Tamara Dupont, 2^{ème} au championnat romand de gymnastique rythmique individuelle.

Un prix en couple a été décerné à Eugénie et Germain Léger (agrès, catégorie Elle et Lui) pour leur 3^{ème} rang au championnat suisse 2010, leur 2^{ème} rang aux championnats romands 2010 et 2011 et leur 2^{ème} rang au championnat valaisan 2011.

Au niveau culturel

Trois mérites individuels ont été décernés.

À Françoise Delavy-Bruchez pour ses œuvres en verre fusionné et vitraux qui lui ont valu le

prix du public au Montreux Art Gallery.

À Marie-Marguerite Carron-Vouillamoz pour son association « Le Perroquet Blanc » et leur spectacle 2011 « La promesse aux étoiles » avec l'aide de Rita Barman et Bernard Vouilloz.

À Julien Maret pour la publication de son premier roman « Rengaine » assorti d'un prix d'encouragement de l'Etat du Valais.

Un mérite culturel pour son 30^{ème} anniversaire a également été remis au chœur des jeunes, « Flamme », représenté par son président Christophe Albasini.

Au niveau social

Le mérite social a été attribué à Catherine Staub pour son engagement dans le programme ludique Pro Juventute de gestion raisonnable de l'argent par les enfants.

Belle Usine : Une solution à l'amiable a été trouvée entre les Vilains Bonzhommes et la Belle Usine. Une convention a été conclue entre eux.

Jean-Olivier Cajoux conseiller communal communique que les vestiaires communaux et la cantine du foot seront réalisés durant le courant de l'été sous la direction du bureau d'architecture Léonard Bender.

Camille Carron conseiller communal informe que, dans le cadre du développement des nouvelles énergies, Fully a déposé auprès de l'autorité compétente un dossier pour obtenir le label « Cité de l'énergie ».

Il signale que ce jour était le dernier pour déposer les oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête du plan de zone.

Places autour du home : Place nord terminée, avec jeux et ensemencement.

Place sud aussi ensemencée.

Place 3, le home procède à un aménagement provisoire.

Internet : le nouveau site s'améliore, mais il reste beaucoup à faire (sentiers pédestres, cadastre, etc...).

Chauffage à distance : fin des travaux en novembre. Merci à l'administration et aux usagers pour leur patience et leur collaboration, car il a fallu plusieurs ajustements pour arriver à un réglage ad hoc.

Edouard Fellay président de la Municipalité remercie le conseil général pour la confiance témoignée en faveur du budget 2012. Il y voit la preuve qu'il est possible de s'entendre à Fully et d'œuvrer ensemble pour le bien commun. Et de conclure par les vœux de fin d'année.

10. Divers

Lecture des résolutions de L'UDC.

Pour le groupe UDC Jérôme Desmeules développe la 1^{ère} résolution déposée par son groupe.

Rhône 3 : Quelles incidences financières et fiscales pour les propriétaires, compte-tenu des interdictions ou restrictions du droit de construire, des pertes de valeur des terrains concernés ?

Quelles dispositions la commune a-t-elle prises, ou prévu de prendre, notamment au niveau de l'adaptation éventuelle des taxes cadastrales et de la valeur fiscale, pour ces zones ?

Qu'est-ce qui a été entrepris jusqu'à maintenant pour réduire ou atténuer l'incidence des points ci-dessus ?

Qu'est-il prévu de faire ?

Quand est-ce que les mesures prioritaires seront mises en œuvre pour Fully ?
Qu'est-ce que la commune peut faire, ou entend faire, pour accélérer la réalisation de ces travaux ?

Michel Dorsaz, président du conseil général, demande si un groupe veut entrer en discussion sur cette résolution. Le groupe UDC demande la mise en discussion.

Jean-Luc Maechler conseiller général PLR fait remarquer que ces problèmes fiscaux ont été soulevés par le groupe PLR, il y a de cela tout juste une année, et qu'il est très désagréable que ce sujet soit repris par un autre groupe.

Bernard Dorsaz conseiller général MISE amène la réflexion suivante : n'y a-t-il pas confusion entre Rhône 3 et la carte des dangers ?

Il réagit aussi relativement à la manière d'amener un sujet. Il trouve très désagréable ce style de procédure.

Il demande à qui est adressée cette résolution.

Jérôme Desmeules conseiller général UDC répond que, sur la forme, il est dans ses droits et que le but de la résolution est de lancer un débat utile à tous.

Pierre Tauxe conseiller général PDC apprécie cette résolution qu'il juge pertinente. Depuis que la carte des dangers a vu le jour, des projets sont freinés. Nous nous devons d'être solidaires pour faciliter les choses.

Jérôme Desmeules conseiller général UDC nous avertit que la population attend des informations et des réponses.

Nous passons au vote sur cette 1^{ère} résolution qui est **refusée par 27 non**, 4 oui et 11 abstentions.

Pour le groupe UDC Jérôme Desmeules développe la 2^{ème} résolution « Gestion des déchets communaux. Impact du jugement du Tribunal Fédéral ».

Par cette résolution, le groupe UDC demande au conseil communal de s'exprimer sur cet objet et de nous signifier s'il compte lancer une adaptation du règlement actuel.

Grégory Carron conseiller communal répond que notre règlement est en ordre et qu'il n'y a pas d'urgence à l'adapter. Dans l'état actuel des choses, le conseil communal n'est favorable ni à une taxe au sac, ni à une taxe au poids. Des projets sont en cours afin de revoir le mode de taxation.

Pour le groupe UDC Jérôme Desmeules retire cette 2^{ème} résolution car les réponses données par le conseiller communal Grégory Carron l'ont convaincu du bienfondé de la position du conseil communal.

Michel Dorsaz président du conseil général communique la date de la prochaine séance plénière. Elle aura lieu le 19 juin 2011, avec notamment à l'ordre du jour les comptes 2011 et le dernier rapport des commissions permanentes.

Philippe Terrettaz conseiller général parle des problèmes de la zone artisanale de l'Indévis : accès difficile, voire limité ; gravière en bordure de route au milieu de PME ; garage-carrosserie entassant à même le sol voitures ou épaves, à l'encontre de l'art. 50 du règlement de police ; non respect des limites ; etc... Il en va de l'image de notre commune. Que fait la police ?

Il transmet aussi un souci de quelques nouveaux habitants au sujet de la taxe perçue pour un abri atomique : quelle utilisation est faite des montants de cette taxe ?

Autre question sur le même sujet : à l'heure actuelle Fully est-elle en bonus ou en malus pour le nombre de ces lits que l'on espère froids pour longtemps ?

Dernière question : Quelle décoration va-t-on trouver au rond-point de la route de la Gare : "3 bouteilles"? A l'image de celui de Branson, où nous avons déjà trois "verres" !

Emmanuel Bender conseiller communal explique qu'il n'était pas encore au conseil communal lors des choix pour le rond-point de Branson. Il prend acte du souci de la population par rapport à l'élément décoratif du rond-point de la route de la Gare.

Zone artisanale de l'Indévis : La route a été refaite. Des réductions de vitesse sont à l'étude. Le conseil communal a bien conscience des problèmes, qui ne datent pas d'aujourd'hui, posés par une carrosserie ; il étudie ce dossier.

Camille Carron conseiller communal explique que cette zone artisanale est la seule qui a eu du succès, contrairement à celles de Branson et Mazembroz. A terme une solution sera trouvée pour en faciliter l'accès. Le conseil communal travaille dans ce sens et une des solutions pourrait être liée à Rhône 3.

Edouard Fellay président de la Municipalité confirme que la police a effectué des contrôles dans la zone artisanale de l'Indévis. Les constats effectués seront transmis à l'autorité compétente afin d'appliquer les mesures nécessaires.

Guy Maret conseiller communal : Les taxes perçues pour les abris PC sont de la responsabilité du service cantonal de la protection civile ; c'est ce service qui impose les prix. Cette taxe est obligatoire et en rapport aux nombres de m2 de la surface habitable de la construction.

A Fully, à l'heure actuelle, il manque un certain nombre de lits. Cette problématique est étudiée par la PC pour trouver une solution.

Jean-Luc Maechler s'inquiète de l'arrêt des travaux sur la route de Saillon. Cela n'avance pas et, renseignements pris, la commune et le canton se renvoient la responsabilité de cette lenteur.

Il avertit aussi que le changement d'horaire des transports publics fait que les enfants du CO de Leytron arrivent trop tôt devant le CO. La commune peut-elle faire quelque chose ?

Edouard Fellay président de la Municipalité affirme qu'il n'a pas connaissance de cela et qu'il prend acte de la chose. Il suggère de voir avec les entreprises de transport ce qu'elles peuvent entreprendre.

Jean-Olivier Cajoux conseiller communal informe que, pour les travaux sur la route de Saillon, la partie communale rencontre des imprévus. La coordination avec le canton se fait de manière correcte. Il est vrai que l'importance des travaux effectués et la nécessité de coordonner différents services communaux font que cela prend du temps.

Bernard Dorsaz conseiller général nous informe que chaque conseiller à droit à une seule question selon l'art.29 du règlement du conseil général.

Il pose la question suivante : A Sorniot, la traite mobile ne risque-t-elle pas de dégrader les chemins pédestres des hauts de Fully ?

Guy Maret conseiller communal explique que la commission d'alpage a entrepris des tests de traite mobile en 2011. Celle-ci amènerait plusieurs avantages dont un est de diluer les déjections animales dans un plus grand périmètre et de diminuer ainsi l'impact du troupeau sur l'environnement (purin). Mais un des soucis mis en évidence est le piétinement sur le lieu de la traite, et si après réflexion la solution est retenue, ces places devront être aménagées soit en créant des pistes d'accès pour

éloigner quelque peu les lieux de traite des sentiers pédestres soit en y posant des tapis en caoutchouc.

Un peu de patience et la traite mobile pourra être introduite dans le paysage sans les désagréments que nous avons connus cette année.

Michel Dorsaz président du conseil général revient sur la remarque de Bernard Dorsaz concernant l'art. 29 du règlement du conseil général. Il assure que « poser une question » ne doit pas être compris par « poser une seule question ».

Jean Carron conseiller général : Comment les plantes invasives sont-elles traitées à Fully ? Les employés sont-ils formés pour la lutte ?

Camille Carron conseiller communal : La lutte se fait selon les normes demandées par l'autorité compétente. Si nécessaire, pour des plantes invasives donnant des allergies, des personnes formées et compétentes s'en occupent. Les autres cas sont du ressort de la commission nature et du triage forestier.

Pierre Tauxe apprécie la nouvelle version du site internet de la commune de Fully. Il espère y voir encore plus d'informations sur la commune (budgets, décisions communales, ...).

Michel Dorsaz président du conseil général clôt la séance en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation active à cette soirée. Il invite l'assemblée à partager une verrée, tout en souhaitant les vœux de fin d'année. Il est 22h30.

Président du Conseil Général
Michel Dorsaz

La secrétaire
Jeanne-Andrée Volken